



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°263 AVRIL AU 2 MAI 2021

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 6 personnes tuées dont 4 retrouvées cadavres, 1 personne enlevée et 2 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 femme et 1 nourrisson tués.

Des policiers, des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie et au droit à la liberté.

Ce bulletin relève également un phénomène de cadavres qui continue à se manifester.

Ce bulletin a répertorié aussi des cas de violations à l'endroit d'un membre du parti CNL enlevé.

Ce bulletin revient aussi sur des questions liées à la justice, aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'aux faits sécuritaires dont des violences faites aux enfants.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA JUSTICE

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

V. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	<i>3</i>
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE</i>	<i>3</i>
<i>I.2. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	<i>3</i>
<i>I.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....</i>	<i>3</i>
<i>II. DE LA JUSTICE.....</i>	<i>4</i>
<i>III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</i>	<i>4</i>
<i>IV. DES FAITS SECURITAIRES</i>	<i>4</i>
<i>IV.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	<i>4</i>
<i>IV.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS.....</i>	<i>4</i>
<i>IV.3. DES REGLEMENTS DE COMPTE.....</i>	<i>5</i>
<i>IV.4. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>5</i>
<i>V. CONCLUSION</i>	<i>6</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAC	: Baccalauréat
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FNL	: Forces Nationales de Libération
RDC	: République Démocratique du Congo
SNR	: Service National de Renseignement

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

Un corps sans vie retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 27 avril 2021, dans l'après-midi, sur la 4^{ème} transversale, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie en décomposition de Franck Nyandaka, Pasteur, béninois, père de deux enfants, responsable de la Mission Evangélique au Burundi et Directeur Académique à l'Institut Supérieur d'entrepreneuriat au Burundi, a été retrouvé au bord de la rivière Rusizi par des pêcheurs. Selon des sources sur place, Franck était en mission d'évangélisation au Burundi depuis 2019 et il s'était rendu en mission en Afrique du Sud et en République Centre Africaine. De retour au Burundi, accompagné de sa femme burundaise et de ses deux enfants, Franck Nyandaka était passé par la RDC. Selon les mêmes sources, en date du 24 avril 2021,

des Imbonerakure de la colline Nyamitanga, commune Buganda, ont été dépêchés par Pamphile Hakizimana, administrateur de cette commune. Ils ont fait traverser d'abord sa famille et l'ont accompagnée jusqu'à prendre un véhicule menant vers la capitale économique de Bujumbura. Ces Imbonerakure sont retourné ensuite à la rivière Rusizi pour faire traverser Franck qui avait des bagages et de l'argent mais au lieu de l'aider, ils l'ont égorgé et l'ont jeté dans la rivière. Depuis cette date, la famille qui a attendu en vain, a dépêché des gens pour aller le chercher et ils ont trouvé le cadavre en décomposition au bord de cette rivière. La police de la protection civile accompagnée de la Croix Rouge et de l'administration de Buganda s'est rendue sur les lieux, a évacué ce cadavre vers une morgue de l'un des hôpitaux de Bujumbura Mairie.

I.2. DU DROIT A LA LIBERTE

I.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un membre du parti CNL enlevé en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 26 avril 2021, en zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, Ingénieur Alexis Nsabimana, prisonnier relaxé par la grâce présidentielle, a été porté disparu, tout près de la prison Mpimba. Selon des sources sur place, en 2016, il avait été arrêté après être accusé de fournir des armes au parti FNL d'Agathon Rwasa. Une per-

sonne non identifiée lui a suggéré d'attendre un véhicule de l'administrateur communal de Muha afin de le conduire chez lui en zone Kiyenzi, commune Kabezi, province Bujumbura rural. Alexis a accepté d'attendre juste à la sortie de la prison de Mpimba. Selon les mêmes sources, Alexis n'est pas arrivé chez lui et les membres de sa famille l'ont cherché partout sans succès.

I.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Un membre du CNDD-FDD arrêté en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 26 avril 2021, sur la colline Gasenga, zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba, Rachid Nimenya, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du commissariat communal de police à Kayogoro. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir acheté du maïs à un prix compris entre 450 fbu et 500 fbu par kg aux agriculteurs de la zone Bigina, prix inférieur à 680 fbu par kg fixé par le Gouvernement. Selon les mêmes sources, une fouille perquisition a été opérée en date du 27 avril 2021 à son domicile mais aucun objet suspect n'a été trouvé.

Une personne arrêtée en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 28 avril 2021, au quartier et zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, Jean Claude Gahitira, natif de la zone urbaine de Cibitoke, ex-député en Mairie de Bujumbura, rabatteur aux parkings, a été arrêté par des agents du SNR tout près de la prison de Mpimba. Selon des sources sur place, il a été conduit au cachot du SNR, tout près de la Cathédrale Regina Mundi, Bujumbura Mairie. Il était en conflit avec Lewis Niyongabo, rabatteur, à propos de la direction de l'association

des convoyeurs du Burundi. Selon les mêmes sources, les deux personnes devaient comparaître en date du 29 avril 2021 au cabinet du Ministre de

l'intérieur afin d'être entendus sur leur conflit au niveau de cette association.

II. DE LA JUSTICE

Libération des prisonniers, bénéficiaires de la grâce présidentielle

En date du 26 avril 2021, une partie des prisonniers de différentes maisons d'arrêt du Burundi ont retrouvé leur liberté après les cérémonies de remise de peine et de liberté par le chef de l'Etat, Evariste Ndayishimiye, à la prison de Mpimba, à Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, Evariste

Ndahishimiye a indiqué qu'il faut éviter qu'une personne passe trois mois sans être jugée et qu'un politicien, un journaliste, un membre de la société civile ne sera pas emprisonné pour son statut social, mais pour le crime qu'il aura commis. Signalons que ces libérations ont eu lieu suite au décret portant mesure de grâce présidentielle du 5 mars 2021 permettant la remise des peines pour 5 255 prisonniers de différentes maisons d'arrêt du Burundi.

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Une personne morte de la faim à l'Université du Burundi

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 27 avril 2021 indique qu'en date du 23 avril 2021, à l'Université du Burundi, Joël Nindorera, étudiant en faculté des lettres et sciences humaine Bac I, est décédé suite au manque de nourriture. Selon des sources sur place, lui comme d'autres étu-

dants venaient de passer cinq mois sans percevoir des frais de bourses alors qu'ils n'ont aucune autre source de revenu en dehors du prêt-bourse accordé par l'Etat. Selon les mêmes sources, après deux jours du décès de cet étudiant, le Rectorat de l'Université du Burundi a sorti un communiqué invitant les étudiants à percevoir leur argent.

IV. DES FAITS SECURITAIRES

IV.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 29 avril 2021, sur la colline Nyagisozi, zone Gatabo, commune Kiganda, province Muramvya, un corps sans vie de Jean Marie Nkuzimana, animateur communautaire, âgé de 35 ans, résidant sur la même colline, a été retrouvé. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des traces de poignard et des blessures au niveau des oreilles. Selon les mêmes sources, la victime a été tuée au moment où elle rentrait à son domicile. Le mobile et les auteurs du meurtre n'ont pas été connus.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Ngozi

En date du 30 avril 2021, le matin, au quartier Gisagara, commune et province Ngozi, un corps sans vie

de Pascal Bucumi, enseignant à l'ECOFO Mivo et résidant dans ce quartier, a été retrouvé dans une plantation d'eucalyptus, à environ 1 kilomètre de son domicile. Selon des sources sur place, ses membres inférieurs et supérieurs étaient ligotés à l'aide d'une corde ainsi qu'un lacet au niveau de la gorge. Selon les mêmes sources, pendant la nuit, cette victime est sorti de sa maison après avoir répondu à un appel téléphonique et sa famille a attendu son retour mais en vain.

Un corps sans vie retrouvé en commune Kiganda, province Muramvya

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Ngozi

IV.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Un corps sans vie d'un bébé retrouvé en commune Ndava, province Mwaro

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 27 avril 2021 indique qu'en date du 22 avril 2021, un corps sans vie d'un bébé non identifié a été

retrouvé dans la rivière Kaniga, du côté de la colline Murago, commune Ndava, province Mwaro. Selon des sources sur place, la mère de ce bébé n'a pas été reconnue. Selon les mêmes sources, le cadavre a été enterré le matin du 23 avril 2021

par la population sur l'ordre de l'administration à la base sur la même colline.

Un corps sans vie d'un bébé retrouvé en commune Ndava, province Mwaro

Un enfant brûlé en commune et province Kayanza

Un enfant brûlé en commune et province Kayanza

En date du 25 avril 2021, sur la colline Bubezi, commune et province Kayanza, Eric Iranteturuye, âgé de 9 ans, orphelin de père, écolier en 2^{ème} année à l'ECOF Karinzi, a été brûlé à la maison au niveau des bras et des mains, par Floride Sibomana, sa mère. Selon des sources sur place, l'enfant était accusé par sa mère de lui avoir volé une somme de

IV.3.DES REGLEMENTS DE COMPTE

Une femme tuée en commune Giteranyi, province Muyinga

En date du 29 avril 2021, vers 19 heures, sur la colline Nonwe, zone et commune Giteranyi, province Muyinga, Thérèse Wiringiyimana a été tuée décapitée à l'aide d'une machette par son mari, Minani Ernest, âgé de 30 ans. Selon des sources sur place,

son mari qui venait de passer 3 ans en Tanzanie pour y travailler a accusé sa femme d'infidélité. Selon les mêmes sources, ce présumé auteur a été arrêté en date du 1^{er} mai 2021 par des policiers tanzaniens en collaboration avec des policiers burundais tout près de la frontière et la police avait arrêté le père de Minani pour des raisons d'enquête.

IV.4. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Plus de trois cent Imbonerakure rassemblés en commune Mugina, province Cibitoke

Depuis la nuit du 30 avril 2021, sur la colline et zone Rugajo, commune Mugina, province Cibitoke, plus de 300 Imbonerakure en tenue militaire ont été rassemblés au stade Muyebe où ils font des entraînements paramilitaires sur ce stade avant de rejoindre la RDC pour combattre des groupes armés burundais. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure provenaient des provinces frontalières de la province Cibitoke notamment Bubanza et Kayanza et sont ravitaillés en nourriture et boissons par Augustin Nkurikiye, secrétaire communal du parti CNDD-FDD et Mathias Bizimana, agent du SNR à Mugina. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont été visités respectivement en dates du 1^{er} mai 2021, vers 15 heures et du 2 mai 2021, vers 15 heures, par des agents du SNR dirigés par Venant Miburo et Jérôme Ntibibogora, commissaire provincial de police à Muyinga qui était à bord d'un véhicule double cabine Toyota, blanc à vitres teintées, immatriculé E 0540 F. Ce dernier a quitté le lieu le même jour vers 19 heures. Signalons que la présence de ces éléments dans le stade a empêché des compétitions d'athlétisme inter-scolaires de cette province qui devaient avoir lieu en date du 2 mai 2021.

Contributions forcées en province Karuzi

Depuis le 26 avril 2021, sur toutes les collines de la province Karuzi, sous l'ordre du gouverneur Calinie Mbarushimana, des barrières ont été érigées par des chefs des collines accompagnés par des Imbonerakure où tout passant devait montrer un reçu de paiement de 4000 fbu pour des ménages des fonctionnaires et 1000 fbu pour d'autres ménages sans revenu régulier comme contribution pour la construction du stade moderne de Karuzi. Selon des sources sur place, ces recouvrements forcés ont eu lieu alors que cette autorité de la province avait fixé le 10 mai 2021, date à partir de laquelle celui ou celle qui ne sera pas en ordre avec cette mesure sera sanctionné exemplairement. Signalons que des réunions obligeant ces contributions forcées avaient commencé à être organisées en date du 18 avril 2021 dans toutes les communes de la province Karuzi.

Plus de trois cent Imbonerakure rassemblés en commune Mugina, province Cibitoke

Contributions forcées en province Karuzi

VI. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas de violations du droit à la vie et de la privation de liberté.

Ce bulletin répertorie également des questions liées à la justice, aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'aux faits sécuritaires.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice les auteurs des crimes sans parti pris.